

Der Wachmann, der nicht nach Hause gehen wollte

Der Richter ruft den nächsten Fall rein: Mike Büttner, Körperverletzung unter Alkoholeinfluss. Ein blasser Mensch mit Wespentaille betritt den Saal. An einem Freitag im August vorigen Jahres schlug er auf den Wirt des Lokals Station Eins ein, weil der ihm nichts mehr ausschenken wollte.

Mit hoher Knabenstimme wehrt er die Fragen des Richters ab: Ich sage kein Wort, ich will mich nicht selber belasten. [...] Dann sagt Mike doch was. Nämlich, dass er sich an nichts erinnern kann. Und dass er schon seit zwei Wochen keinen Alkohol mehr trinkt. Sind Sie in Therapie?, will der Richter wissen. Nein, es muss auch so gehen, ich hab 'ne gute Arbeit gefunden. Es geht nicht so, sagt der Richter. Wenn ich verurteilt werde, kriege ich die Kündigung, klagt der Beschuldigte, und es schwingt eine kleine Drohung in diesem Jammer: Es gibt genug Arbeitslose, das Gericht ist schuld, wenn es noch einen mehr gibt.

Wahr ist, dass Wachmann Büttner im Kreise seiner Verwandten in der Station Eins gezecht¹ hatte und nicht mehr aufhören wollte. Als der Wirt kam, um seine Kollegin abzulösen, war der Wachmann bereits hackedicht², wie man im Milieu sagt. Ich forderte Herrn Büttner mehrere Male freundlich auf, nach Hause zu gehen, sagt der Wirt als Zeuge vor Gericht, wenn der besoffen vor meiner Tür überfahren wird, geht es nämlich mir an den Kragen³, mir. [...]

Nachdem er den Wachmann rausgeführt hatte, war der zurückgekommen und hatte dem Wirt, der ein volles Tablett durch das Lokal trug, überraschend einen Schlag aufs Auge versetzt. [...] Die Frechheit des Angeklagten habe ihn geärgert, in der Regel hätten die Säufer⁴ Respekt vor dem Wirt, so was sei ihm zum ersten Mal passiert. [...]

Ich möchte mich entschuldigen bei dem Herrn, lässt sich der Angeklagte vernehmen. Kommt reichlich spät, die Entschuldigung, Hausverbot haste weiter, grummelt der Wirt. Der Wachmann wird wegen vorsätzlicher Körperverletzung zu 1000 Euro Geldstrafe verurteilt. Ein Geständnis hätte Ihnen Strafminderung gebracht, Herr Büttner, klärt ihn der Richter auf, aber Sie wollten sich ja nicht erinnern. Falls Sie gekündigt werden sollten, hätte das auch sein

¹ zechen [gemeinsam mit andern] große Mengen Alkohol trinken

² hackedicht (ugs.) : betrunken, besoffen

³ es geht jmdm. an den Kragen (ugs.) : jmd. wird für etw. zur Verantwortung gezogen

⁴ saufen, soff, hat gesoffen (ugs.) : trinken

Gutes, man will keinen Wachmann, der, wenn er säuft, möglicherweise auch noch bewaffnet ist und dann Schaden anrichtet. [...]

Jutta Voigt, *Die Zeit*, 21.08.2003 Nr.35 (gekürzt)

Le vigile qui ne voulait pas rentrer chez lui

Le juge appelle⁵ [à la barre]⁶ / fait entrer le cas suivant / la cause / l'affaire suivante: Mike Büttner, coups et blessures [volontaires] sous l'emprise de l'alcool⁷ / en état d'ivresse / sous l'influence de la boisson / en état d'ébriété. Un homme livide / pâle / être falot⁸ à la⁹ taille de guêpe¹⁰ entre dans la salle. Un vendredi d'août [de] l'année dernière, il a violemment frappé¹¹ le patron du bar / de l'établissement¹² Station 1, parce que celui-ci ne voulait plus le servir¹³.

D'une voix haut perchée de petit garçon¹⁴, il refuse de répondre aux questions du juge¹⁵: je ne dirai pas un mot, je ne veux pas m'incriminer¹⁶ moi-même. Puis Mike dit tout de même quelque chose / finit tout de même par dire quelque chose. A savoir, qu'il ne se rappelle rien. Et qu'il ne boit plus d'alcool / qu'il a arrêté de boire depuis déjà deux semaines. Est-ce que vous vous faites soigner / suivez un traitement?, demande le juge. Non, il faut que ça aille comme ça, j'ai trouvé un bon travail. Non, ça ne va pas comme ça, dit le juge. Si je suis condamné, je vais me faire licencier, dit l'accusé d'un ton plaintif / se lamente l'accusé, et il plane comme une petite menace dans ces jérémiades: il y a suffisamment de chômeurs, ce sera la faute du tribunal, s'il y en a un de plus.

⁵ Attention à la traduction des temps, *ruft* est un présent.

⁶ On appelle un témoin à la barre, mais pas une affaire. On appelle une affaire, mais pas à la barre.

⁷ Circonstance aggravante en France. V. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1524>; en droit allemand, v. <https://www.koerperverletzung.com/unter-alkohol/>. Curieusement, à partir de 3 Promille, *Schuldunfähigkeit*. Prost!

⁸ *blass = farblos*: quelconque, terne, insignifiant, qui manque de caractère saillant, d'apparence terne. Il peut s'agir aussi de son teint blafard, blême, de sa pâleur (= *bleich*).

⁹ et non pas *avec une*, qui est un germanisme.

¹⁰ Mais pas *de la taille d'une guêpe*; pour éviter l'absurdité, le bon sens est un outil précieux. Un *compte rendu* d'audience n'est pas un *conte* de Grimm.

¹¹ *einschlagen* est traduit dans le dictionnaire bilingue par "rouer de coups", "frapper comme un sourd"; très bien, mais un peu plus loin dans le texte, on apprend que l'ivrogne a collé *un seul* coup de poing dans l'œil du patron de bistrot; or il semble évident qu'on peut difficilement "rouer quelqu'un d'un seul coup de poing".

¹² *das Lokal*, c'est un bar, un restaurant, un dancing, un café, une cafétéria.

¹³ *Il a frappé le patron du bar car il ne voulait plus le resservir* est un contresens potentiel, parce que la phrase peut signifier que Büttner a frappé le patron, car Büttner ne voulait plus servir le patron. En pareil cas, chercher à éviter l'ambiguité.

¹⁴ *der Knabe* = der Junge = le petit garçon

¹⁵ *Il refuse de répondre aux questions du juge de sa voix haute et puérile ou pire : avec une voix aiguë de jeune garçon* est un contresens potentiel, car la phrase peut signifier qu'il est prêt à répondre aux questions du juge d'une voix grave de mâle accompli. Il faut, pour éviter l'ambiguité, inverser les éléments : *D'une voix aiguë de jeune garçon, il dit qu'il ne répondra pas etc.*

¹⁶ Les dictionnaires bilingues traduisent *sich belasten* par *se charger*, mais *me charger moi-même* est pour le moins ambigu, le sens de *s'accuser* n'étant pas évident; et pour ce qui est de *charger*, Büttner ne recule devant rien.

La vérité, c'est que le vigile Büttner, entouré de membres de sa famille, a beaucoup bu¹⁷ au Station 1 et qu'il ne voulait plus s'arrêter. Quand le patron est venu¹⁸ remplacer / prendre la relève de / relayer sa collègue, le vigile était déjà complètement pété¹⁹, comme on dit dans ce milieu. A plusieurs reprises, j'ai invité aimablement²⁰ M. Büttner à rentrer chez lui, déclare le patron devant la cour, s'il se fait écraser / renverser par une voiture devant ma porte quand il est saoul, c'est moi qui ai les ennuis, moi / s'il s'était fait écraser, c'est moi qui aurais eu les ennuis, moi / cela peut me coûter cher à moi.

Après qu'il eut²¹ / avoir reconduit le vigile à la porte/ qu'il eut / avoir fait sortir le vigile / après avoir mis le vigile à la porte, celui-ci était revenu et, de manière inattendu, il avait donné un coup de poing dans l'œil du patron qui traversait l'établissement avec un plateau plein²². Le culot²³ de l'accusé l'avait irrité, en règle général les grands buveurs respectent le patron, c'est la première fois qu'une chose pareille lui arrivait.

Je voudrais présenter mes excuses à monsieur, finit pas dire l'accusé²⁴. Elles arrivent bien tard, tes excuses, je continue à ne plus vouloir te voir chez moi / je t'interdis l'entrée du café / tu restes indésirable, grommelle²⁵ le patron. Le vigile est condamné²⁶ à 1000 € d'amende pour coups et blessures volontaires²⁷. Un aveu vous aurait valu une réduction de peine / une amende moins forte²⁸, M. Büttner, lui explique le juge, mais vous ne vouliez pas vous souvenir. Au cas où vous seriez licencié, cela aurait aussi un bon côté / n'aurait pas que des

¹⁷ *zechen* n'est un terme ni péjoratif ni grossier, simplement familier, qui signifie boire beaucoup, en principe en joyeuse compagnie; *die Zeche prellen* = partir sans payer. Il faudrait que le contexte soit donné pour que la traduction par *picoler* convienne. Quelqu'un qui *picole* a de bonnes chances d'être alcoolique, pas quelqu'un *der zecht*. *Picoler*, c'est triste et solitaire, *zechen* c'est joyeux et convivial.

¹⁸ Le passé simple *vint* est ici d'un niveau de langue inadapté.

¹⁹ *entamé aviné, enivré, soûl; fam. beurré, blindé, bourré, brindezingue, cuit, cuité, noir, paf, pété, pinté, plein, rond, schlapp; éméché, gris, parti, pompette*. La variété des possibilités témoigne de la fréquence du phénomène.

²⁰ OK pour *gentiment*, mais pas écrit "**gentillement*".

²¹ *après que* doit être suivi d'un indicatif, de préférence le passé antérieur: *après qu'il eut*; mais cette forme est d'un niveau de langue trop élevé pour ce récit d'audience, on préférera la forme plus courante avec l'infinitif : *après avoir*, qui présente en outre l'avantage de ne pas se conjuguer.

²² *Er trug ein Tablett durch das Lokal* ne signifie pas *il portait un plateau à travers le bar*, mais *il traversait le bar en portant un plateau / un plateau à la main*.

²³ aplomb, audace, effronterie, toupet.

²⁴ *laisse entendre* : laisser entendre, c'est dire quelque chose de manière détournée, ce qui n'est pas le cas ici.

²⁵ je gromelle, tu -elles, il/elle -elle, nous gromelons, vous -lez, ils/elles -ellent; en cas de doute, consulter un ouvrage ad hoc; sinon employer *bougonner, ronchonner, grogner, râler*.

²⁶ Attention à ne pas confondre le futur (*werden + infinitif*) et le passif (*werden + participe passé*).

²⁷ Mais sans prémeditation.

²⁸ *aurait amoindri votre peine* est impropre.

inconvénients, on ne veut pas d'un vigile qui, quand il boit, porte peut-être en plus une arme et risque de faire / causer des dégâts / du dommage.